

Admissibilité aux bourses d'études de Terre-Neuve-et-Labrador
(étudiants hors province seulement)

Programme intégré d'aide financière aux étudiants Canada – Terre-Neuve-et-Labrador

Renseignements personnels de l'étudiant

Prénom	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'étudiant XXX-XXX-
Établissement d'enseignement		Programme d'études
Domaine de spécialisation (s'il y a lieu)		

Confirmation de l'admissibilité

En général, les étudiants qui étudient **à l'extérieur de la province** et qui sont admissibles à l'aide financière aux étudiants peuvent recevoir jusqu'à un maximum de 200 \$ par semaine d'études dans le cadre d'un prêt provincial d'études seulement.

Pour être admissibles à un montant de bourse d'études de Terre-Neuve-et-Labrador (maximum de 100 \$ en plus d'un maximum de 100 \$ par semaine en prêt d'études de Terre-Neuve-et-Labrador), les étudiants doivent être jugés admissibles aux termes d'une (ou de plusieurs) des raisons énumérées ci-après. L'admissibilité ne nécessite qu'une seule confirmation par programme d'études.

Attention étudiants diplômés : Les étudiants inscrits à des études de cycles supérieurs (c.-à-d. au niveau de la maîtrise ou du doctorat), tel que confirmé par le formulaire des coûts du programme rempli par l'établissement d'enseignement, **ne sont pas** tenus de soumettre ce formulaire.

Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent :

☐
Le programme n'est pas offert dans la province.
Un certain nombre de programmes connus ne sont pas offerts dans la province (c.-à-d. baccalauréat en droit, médecine vétérinaire). Une confirmation que le programme n'est pas offert dans la province est exigée.

☐
Le programme est très différent de tout programme offert dans la province.
Fournissez une description de votre programme actuel et indiquez les différences par rapport à un programme offert dans la province.

☐
Je n'ai pas été admis au programme offert dans la province en raison des places limitées.
Fournissez une confirmation de l'établissement d'enseignement.

☐
Je n'ai pas satisfait aux conditions d'admissibilité des établissements d'enseignement de la province, mais j'ai été admis au même programme à l'extérieur de la province.
Fournissez une confirmation de l'établissement d'enseignement.

☐
J'ai reçu des crédits de transfert ou des équivalences applicables au programme, lesquels réduisent considérablement le temps nécessaire pour terminer le programme complet.
Fournissez une confirmation de l'établissement d'enseignement.

☐
Mon époux ou conjoint de fait suit un programme à l'extérieur de la province qui serait admissible à un montant plus élevé de la bourse d'études de Terre-Neuve-et-Labrador.
Fournissez une confirmation du programme auquel votre conjoint est inscrit.

☐
Mon conjoint travaille à temps plein à l'extérieur de la province.
Fournissez une confirmation de l'emploi de votre conjoint.

☐
Autre – Veuillez fournir une explication avec documents à l'appui.

RAPPEL : Veuillez fournir tous les documents à l'appui des renseignements fournis ci-dessus.

Signature de l'étudiant	Date
-------------------------	------

Collecte et utilisation des renseignements personnels :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants**, de la **Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants** et de la « **Student Financial Assistance Act, 2019** » [loi sur l'aide financière aux étudiants] (Terre-Neuve-et-Labrador), avec toutes leurs modifications successives, et serviront à déterminer et à vérifier l'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Si vous avez des questions au sujet de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Division des services financiers aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, C.P. 8700, St. John's (T.N.L.) A1B 4J6 ou composer le 709-729-5849.